

Braccio, Nadia

De: Lucie Mayer [luciemayer@yahoo.com]
Envoyé: 16 janvier 2014 12:38
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R 3863-2013

Identification:

Lucie Mayer
1634, Chemin du Lac René
Prévost, QC
J0R 1T0
450 224 30 50

Madame Pelletier,
Madame Giner,

Mes **observations** quant aux malversations d'Hydro-Québec (HQ) et de son sous-traitant CapGemini (CG) sont nombreuses. Je vais tenter de les exprimer le plus clairement possible. Je ne vous parlerai pas des effets délétères que j'ai remarqués sur ma santé et celle de mon conjoint; je me contenterai d'adresser mes doléances face aux procédés employés par les deux compagnies.

1. À la suite d'une vérification auprès de Monsieur Thibodeau (de la Régie), puis d'une contre-vérification auprès de Madame Giner, le 9 janvier dernier, on me confirme que ma ville se situe dans la zone prévue par la Phase 3 de déploiement des compteurs RF.

CG a déjà remplacé la plupart des compteurs dans mon quartier. **Comment HQ s'est-il arrogé le droit de procéder avant que la Régie n'ait rendu sa décision?**

2. J'ai envoyé, de février à novembre 2013, 3 lettres, par courrier recommandé, à **Monsieur Daniel Richard**, à HQ. Dans ces lettres, je manifestais mon **refus de changement** de compteur. J'ai invoqué quelques articles de la Charte canadienne et québécoise des droits de la personne. Or, même si le courrier était recommandé, je n'ai reçu **aucune réponse**. L'employée du bureau de poste local m'a confirmé que, si les lettres ne m'étaient pas revenues, c'est qu'elles se sont rendues à destination. J'en conclus, appuyée par les informations de cette employée, que Monsieur Richard a tout simplement **décidé** de m'ignorer. Or, on me dit que, trois lettres envoyées à la même personne, avec un contenu similaire (il l'était dans l'esprit, sinon dans le texte), qui ne reçoivent pas de réponse sont considérées comme étant acceptées. Le silence de Monsieur Richard **accepte donc ma requête** de ne pas pénétrer l'espace de ma résidence pour autre raison que celle de la lecture du compteur. Or,

3. le 27 novembre dernier, je croise l'employé de CG qui procède à un changement de compteur à quelques maisons de chez moi. Je lui demande de bien vérifier que je ne suis pas sur sa liste, vu que j'ai envoyé trois lettres et que je ne voudrais pas qu'en mon absence, un de mes voisins (qui surveille ma maison lorsque je m'en absente) fasse appel à la police parce qu'il voit un intrus, *à qui il a été signifié de ne pas se présenter*. L'installateur me dit que, oui, je suis sur la liste, mais qu'il vient de m'en retirer. Je lui demande une carte de visite. Il me remet à la place un petit carton imprimé à l'effigie d'HQ et de CG, qui contient un numéro de téléphone, pour le service à la clientèle. J'appelle CG de l'auto, en route pour le travail.

L'employé du **service à la clientèle** me donne des renseignements que je lui dis ne pas vouloir. Je ne l'appelle pas pour m'aider à prendre une décision, mais bien pour le tenir au courant des *lettres recommandées* envoyées à HQ. L'employé se fâche et me dit: "Ne vous en faites pas madame, votre compteur a été changé hier." Or, en rentrant à la maison tard ce soir-là, mon conjoint va constater que le compteur n'a pas été changé. **L'employé m'a donc menti.**

HQ a donc divulgué mes informations personnelles à CG, même si je leur ai envoyé 3 lettres de refus. Une **4^e** leur est parvenue, le lendemain, elle aussi restée **sans réponse.**

4. Quelques jours plus tard, un autre employé de CG est dans ma communauté. Je sors de la maison pour l'avertir de ne pas passer sur mon terrain, de l'existence des 4 lettres recommandées... Il reste à la toute limite de mon terrain, ne me regarde pas lorsqu'il m'adresse la parole et refuse de répondre à ma question à savoir s'il vient chez moi. Son camion étant resté de l'autre côté de la rue, il démarre en trombe, fait un virage en U et revient vers chez moi. En voulant éviter une voiture qui venait en sens contraire, il s'embourbe dans le fossé. Comme il était bien habillé pour cette journée froide, avait un téléphone mobile et ne semblait pas en détresse, mon conjoint lui a quand même demandé s'il avait besoin d'aide. Il a dit non. Je suis plutôt rentrée à la maison.

J'ai téléphoné à CG pour connaître le nom de l'administrateur, ainsi que l'adresse postale où envoyer un avis, vu que, de toute évidence, HQ a choisi de ne pas me retirer de leur liste de travail. On me dit de laisser mon nom et numéro de téléphone, qu'on me rappellera d'ici 48 heures pour me communiquer cette information. *Inacceptable* pour une compagnie qui transige avec une *compagnie publique.*

Une première **vérification** sur le Registraire des Entreprises du Québec ne m'ayant pas donné l'information recherchée, à savoir à qui envoyer ma lettre, je téléphone au Régistraire. L'employée est étonnée de voir que CG n'a pas d'administrateur nommé pour le Québec. Il faudrait donc vérifier que ces gens ne se sentent pas **libérés de payer leurs impôts**, ce que je ne peux pas faire, mais que vos bureaux pourront facilement accomplir. J'apprécierais avoir votre commentaire sur ce point.

5. Lorsque, à la demande du maire et de quelques citoyens, HQ a daigné venir rencontrer les citoyens de Prévost, le 18 décembre dernier (alors que la folie de l'installation des compteurs était revenue au calme), il l'a fait non pas selon la formule de *forum citoyen*, ce qui aurait été dans le ton, mais plutôt selon la formule préférée (par HQ) nommée **Speed-Dating**. En tant que co-porte-parole de *Prévost Refuse*, mais surtout en tant que *citoyenne*, j'ai aidé mes voisins à s'organiser, à trouver les bonnes questions à poser, à préparer des tracts à distribuer aux citoyens.

30 minutes avant le début de cette soirée, je reçois un appel d'une amie. Elle a appris d'une source à la Sûreté du Québec (SQ), qu'HQ les a appelés pour leur dire que notre groupe prévoyait faire du grabuge ce soir-là. Je suis donc allée rencontrer la SQ. J'ai dû remplir une déclaration, prouver que mon groupe était pacifique et ne prévoyait donc pas se retrouver en situation de confrontation. 30 minutes. Je n'avais pas contacté la SQ avant, vu que nous ne préparions pas une manifestation, mais bien un appui aux citoyens. HQ a donc tenté d'intimider ce groupe citoyen.

J'ai dû promettre par écrit de ne pas entrer dans la salle (qui est aussi l'église paroissiale) que pour 3 motifs:

- pour se réchauffer;
- pour utiliser les toilettes;
- pour parler à un intervenant d'HQ, un à un, à titre citoyen.

Je me suis prévalu de ces motifs. En parlant à l'intervenante (Isabelle...) je lui fais part des observations que je vous énumère. D'un ton calme et ouvert, je lui pose la question suivante: "Si votre produit est si bon, pourquoi avez-vous recours à des **tactiques de guérilla** pour nous l'imposer?"
Pas de réponse.

Pour adresser la délinquance de CG, je lui demande:
"Pourquoi vous associer à un groupe qui fait de l'**intimidation** et use de **mensonge**, qui ne s'identifie pas au Régistrare des entreprises alors qu'il transige pour une compagnie publique?"
Pas de réponse.

Je lui demande une information:
"Si j'achète mon **propre compteur**, que j'en fais la lecture et inscris moi-même la consommation, comme c'est déjà possible de le faire sur votre site web, est-ce que ce serait acceptable pour vous?"
Sa réponse:
"Je ne sais pas. Laissez-moi votre nom et numéro de téléphone pour que je puisse vous rappeler."
Ça fait près d'un mois.
Pas de réponse.
Inacceptable.

Comme citoyenNEs payeurs de taxes, nous finançons déjà HQ. Sa façon de nous imposer des hausses et des équipements sans toutefois nous respecter dans nos refus est indigne de toute compagnie, d'autant plus de la part d'une **société d'état**. Si HQ a décidé d'abdiquer sa mission, il serait de bon ton d'en informer le public. Surtout qu'HQ n'a pas de concurrent vers qui se tourner en cas d'insatisfaction, que le gouvernement se déleste de sa charge de protection de l'état et des citoyens et qu'HQ n'a pas mis assez de **ressources** afin de répondre aux appels téléphoniques à son Service à la Clientèle. On dirait que la **société d'état** a prévu l'achalandage et a décidé de ne **pas répondre**, pour faciliter l'imposition de ses hausses et de ses matériels.

6. Je dois vous avouer que je suis scandalisée et indignée qu'il en revienne au citoyen de faire autant de **démarches** et de se frapper à l'arrogance des députés, attachés politiques, HQ, CG. L'information d'HQ étant nettement insuffisante, j'ai mis plusieurs heures à faire mes propres recherches, à consulter des rapports (comme les quelques 1450 pages du rapport BioInitiative), à parler avec médecins, biologistes, secrétaires légales...

Pendant ce temps, HQ se sert de la Régie pour ne pas avoir à s'acquitter de sa responsabilité sociale et publique, en émettant non pas de l'information, mais plutôt de la publicité qui frôle la propagande. *Inadmissible.*

Je vous remercie d'avoir eu le courage de me lire jusqu'ici. Je vous demande de faire preuve de ce même courage en refusant d'agréer à la demande d'HQ pour ses phases 2 et 3 et de voir à **renverser** la décision de votre collègue à la phase 1, et d'**exiger** qu'HQ remette en place les compteurs dits à roulette, ce qui préserverait, en plus de la santé publique dont j'ai promis de ne pas faire mention, les **emplois** des releveurs de compteurs.

Le changement vers les compteurs intelligents requiert une **participation collective**, HQ, Régie, gouvernement et citoyens. Un referendum doit être soumis à la population après qu'un effort d'éducation (et non pas de propagande) ait été dûment déployé.

Je souhaite que mes observations servent à alimenter la décision de la Régie et non la préparation du plaidoyer d'HQ.

Solidairement,

Lucie Mayer

<http://www.luciemayer.com>